



Livret d'accueil stagiaire

(MAJ le vendredi 31 mai 2019)

Cadre institutionnel

Les jeunes accueillis

Ils ont entre 10 et 20 ans, avec une prolongation possible au-delà tant qu'une solution pérenne n'a pu être trouvée (amendement CRETON) pour leur vie adulte. Ils sont accueillis dans l'institution sous une modalité propre à leur problématique, en semi-internat (accueil de jour), associé à trois types de régimes d'hébergement : internat, famille d'accueil (C.A.F.S) ou externat (retour en famille, lieu de vie, famille d'accueil).

Les enfants et jeunes accueillis sont en grande difficulté dans le lien social, notamment familial, dans leur rapport au savoir, mais aussi dans le rapport à leur image et à leur corps au point de ne pouvoir parfois soutenir leur scolarité. L'accueil dans l'institution constitue alors un abri pour eux et un relais pour les familles. Certains résidents doivent à l'occasion être pris en charge par un service psychiatrique.

En journée les jeunes participent aux ateliers proposés sur le semi-internat et bénéficient quand ils le peuvent d'une scolarité avec l'enseignante spécialisée détachée de l'éducation nationale. Un travail, au long cours, est poursuivi par les équipes afin de déboucher sur un apaisement : restauration d'un certain mode de lien social, modification du rapport au savoir, etc. Malgré cela, les difficultés restent importantes, mais ne sont plus insurmontables.

Les temps d'échanges et de réunion des professionnels

La participation aux réunions est conditionnelle au stage. Votre participation à la vie de la maison constituera votre expérience principale de travail. Les différents temps de réunions seront le lieu privilégié pour rendre compte de vos questions. Vous êtes invités à participer dans le cadre des réunions d'équipe, à la même mesure que chacun des professionnels et à présenter un travail de fin de stage visant à transmettre le vif de ce que vous y avez appris et les questions qui restent pour vous en suspens.

Le mardi matin l'équipe se réunit pour sa réunion d'articulation de 9h à 10h, suivie d'un temps nommé « Réunion de la maison » avec l'ensemble des jeunes. L'après-midi – à partir de 16h30 et jusqu'à 19h15 – est consacré aux réunions d'équipe, ainsi que le jeudi pour l'internat et le vendredi pour les réunions de service des familles d'accueil.

Le projet institutionnel global

Pour les professionnels, comme pour les stagiaires, il s'agit de mettre en jeu auprès du jeune un positionnement lui permettant d'authentifier et d'adresser son savoir. En lieu et place d'une réponse immédiate aux soulagements de sa souffrance apparente, il s'agit de tenter d'ouvrir un espace propice au déploiement du savoir du jeune, tenant compte de sa singularité. Le professionnel se positionne comme un partenaire actif de ses élaborations, en soutenant l'invention d'un nouveau rapport à lui-même, aux autres et à la société. La visée est de leur permettre une inscription dans le monde, aussi discrète et originale soit-elle. Notre soutien veillera néanmoins constamment à ne pas outrepasser ou vouloir plus que ce qu'il peut en supporter. Une limite stricte régie l'ensemble de nos liens, conformément aux règles de vie en société : pas de violence (verbale ou physique) de qui que ce soit envers qui que ce soit. Cette règle s'impose à tous : professionnels comme jeunes.

La particularité du public, qui confronte rapidement à des phénomènes de proximité, exige que vous puissiez construire et appréhender la distance nécessaire dans le lien que vous établissez. Il vous revient de l'inventer. Le vouvoiement fait partie de ses solutions.

Objet du stage

L'objet du stage est de faire la rencontre un par un de sujets accueillis dans l'institution afin d'appréhender pas à pas une pratique originale orientée par l'éthique du sujet. Tous les professionnels accompagnent les jeunes au quotidien, jour et nuit. Aucune cure au sens classique n'est organisée dans ou hors l'institution. La visée d'un allègement de leurs difficultés existentielles est attendue du mode même de prise en charge, d'accueil, d'écoute et d'intervention des professionnels. Elle vient, si elle voit le jour, toujours de surcroît.

Il y a un intérêt particulier à l'étude de la psychose et de l'autisme – que recouvrent aujourd'hui les TED / TSA – qui, en elle-même, oriente le travail avec ces sujets. L'accent sur l'étude de la psychose et de l'autisme via les séminaires, et sur l'élaboration d'hypothèses cliniques, produit une position singulière du professionnel dégagée autant que faire se peut des effets imaginaires - liens affectifs, compréhension, empathie, peu propice à l'accueil de la question psychotique et autistique.

Le cadre de formation

Le cadre de formation de l'IME La Maison des Enfants au Pays s'appuie sur l'éthique de la psychanalyse, plus particulièrement les enseignements de Sigmund Freud et Jacques Lacan ; ce qui n'exclut aucunement des pratiques complémentaires et les apports des autres champs de recherche. La seule limite étant la ou les pratiques visant la suppression des comportements ou le forçage.

Il comprend pour les stagiaires :

- * Une supervision collective animée par un psychologue clinicien

- * Une supervision individuelle auprès du référent de stage prioritairement sur les temps de référence du professionnel
- * L'intégration dans l'équipe pour une contribution effective à l'accueil des jeunes qui peut supposer le suivi particulier de l'un ou l'autre d'entre eux
- * La participation à toutes les réunions d'équipe. Le stagiaire apportera sa contribution au travail par ses interventions et la présentation d'un travail en réunion d'équipe, au minimum à la fin de son stage.
- * La construction du projet de stage et l'accompagnement si besoin dans le travail d'écriture

À la Bibliothèque vous trouverez des ouvrages de référence pour étayer votre recherche (s'adresser au secrétariat). La Bibliothèque du l'IME est ouverte aux professionnels et aux stagiaires.

Avant votre stage : candidature et convention

Toute candidature est a renseigné via le formulaire en ligne. Dans le cas d'une proposition de stage, vous serez recontacté pour une rencontre avec un professionnel. Si vous habitez dans un rayon proche, vous rencontrerez le responsable des stages pour un entretien préalable. Dans le cas contraire, nous échangerons par e-mail et téléphone pour préparer votre stage.

L'adresse de contact est : enfants-au-pays@wanadoo.fr.

Une fois l'accord de stage conclut par cet entretien vous pourrez envoyer vos conventions par mail à l'adresse ci-dessus, ou à l'adresse suivante :

Bureau des stages

La Maison des Enfants au Pays

Chemin de la Saudrais

35320 POLIGNE

Le signataire de votre convention de stage sera le directeur, Charles Cullard.

La responsable des stages est Gwennaëlle Le Guilloux ; vous pouvez lui adresser toutes questions ou remarques concernant le déroulement de votre stage. Pour la contacter : toute la semaine de 9h à 16h sauf le mercredi,
Téléphone : 02.99.43.96.86

Mail : enfants-au-pays@wanadoo.fr.

Concernant le maître de stage, indiquez le nom de la personne qui vous a été proposé.

Le stagiaire aura pris connaissance à son arrivée des éléments suivants :

- **Le livret des protocoles**

- **Le livret d'accueil du personnel**

Qui vous seront remis par le responsable des stages une fois votre stage accepté.

Au début de votre stage

Pour tous

Vous n'êtes pas autorisé à commencer votre stage tant que toutes vos conventions ne sont pas signées par toutes les parties et qu'un exemplaire définitif n'est pas encore remis à l'établissement. En début de stage, se présenter au secrétariat, pour remplir les formalités d'usage.

À faire lors de votre venue au secrétariat :

- Remplir le livret d'accueil des stagiaires
- Signer un récépissé et l'engagement de couvrir les frais en contrepartie du trousseau de clé stagiaire
- Inscrire votre numéro de téléphone pour l'ouverture des portiques

Inscrire votre adresse mail et votre numéro de téléphone dans la liste de diffusion stagiaire

Dans les deux jours suivant votre arrivée, vous constituez votre horaire de stage, selon les prescriptions de votre lieu de formation, les nécessités du service, le cadre de formation et vos disponibilités. Votre maître de stage organise une rencontre avec le directeur au plus tard une semaine après votre arrivée, coordonnée par le responsable du bureau des stages.

Transport et Repas

Dès votre arrivée, renseignez-vous auprès de votre maître de stage ainsi qu'auprès des membres de l'équipe pour envisager de covoiturer. Plusieurs professionnels font quotidiennement l'aller-retour depuis Rennes. Vous avez également la possibilité de vous rendre en car Illenoo : Ligne 5 Grand Fougeray Bain Rennes.

Pour les repas, vous pouvez déjeuner dans l'espace salarié qui dispose d'une plaque de cuisson, d'un microonde et du nécessaire pour la table.

Pendant votre stage

- **Chaque mois, vous devez remplir le livret de présence des stagiaires.**
- **Il vous revient de signaler vos jours de regroupement ou d'absence.**

Dans le cadre de votre participation aux ateliers, il est important de signaler à votre référent de stage ou à tout membre de l'équipe, les éventuelles difficultés que vous rencontrez. Chaque fin de mois, vous devez remplir le livret d'accueil des stagiaires en notant précisément vos jours de présence.

Si vous devez vous absenter, si vous êtes malade, prévenez au plus tôt le secrétariat qui se chargera de transmettre à l'équipe votre absence. Si vous perdez vos clés, merci de prévenir le directeur dans l'heure.

À la fin de votre stage

Deux semaines avant la fin de votre stage, il est important de rappeler à l'équipe votre départ prochain.

Plusieurs tâches doivent être effectuées avant votre départ :

1. Le dernier jour, renseigner et compléter le livret d'accueil des stagiaires
2. Penser à demander votre attestation de stage
3. Penser à déposer vos clés

Un bilan de stage doit être fait avec votre référent et le directeur. Il vous revient de le prévoir et de l'organiser.

Une présentation de fin de stage est à préparer pour votre dernière participation à la réunion d'équipe. De forme libre, il peut faire l'objet d'une préparation avec votre référent ou tout autre professionnel de l'institution.

Règles d'anonymisation

Dans le cadre de vos écrits de formation, nous vous demandons :

1. L'anonymat complet pour les jeunes ; soit nom, prénom ainsi que les éléments de parcours de vie.
2. De ne pas mettre de nomination directe de salariées, pour préférer la référence aux fonctions.

Gratification :

La gratification est obligatoirement versée lorsque la durée du stage est supérieure à 308 heures. La gratification est versée mensuellement. Elle est calculée en fonction du nombre d'heures de stage total, divisé par le nombre de mois de présence, que multiplie le taux horaire – qui est de 15 % du plafond de sécurité sociale horaire, soit 25 euros pour 2018.

Enfin, conformément à la loi, vous bénéficiez également des avantages des Œuvres sociales.